



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2025-05

PUBLIÉ LE 13 MAI 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2025-05-12-00002 - Décision portant délégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES, **??** Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-05-12-00002

Décision portant délégation de signature de
Madame Mylène TESTUT-NEVES,
Directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France



DÉCISION

Portant délégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES,
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, notamment son article 4,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant Madame Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 1^{er} septembre 2024.

DÉCIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Madame Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

à l'effet de signer tous arrêtés et décisions relevant de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à, Madame Anne RICHARD, cheffe du service, pour ce qui concerne le service régional de la formation et du développement, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant les 1^o et 2^o du point I de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé. En cas d'empêchement ou d'absence, la délégation est donnée à Madame Fatiha LOUNICI, adjointe à la cheffe de service,

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Madame Fanny HERAUD, cheffe du service, pour ce qui concerne le service régional d'information statistique et économique, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant le 3^o du point I de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé. En cas d'empêchement ou d'absence, la délégation est donnée à Monsieur Vladimir TARDY, adjoint à la cheffe de service,

Article 4 : La décision n°IDF-2024-12-12-000006 du 12 décembre 2024 est abrogée.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mylène TESTUT-NEVES

5 rue Leblanc – 75911 PARIS cedex 15
Tél : 01 82 52 46 46
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>